



Seilbahn Biel-Magglingen
Funiculaire Bienne-Macolin

Directives concernant le transport de vélos Downhill

Pour assurer un service sans problème et par égard pour les passagers, la direction de FUNIC édicte les directives suivantes:

1. Il est interdit de rouler dans le domaine et les locaux de FUNIC.
2. Le personnel de FUNIC règle le transport des vélos et les directives sont contraignantes. Les détenteurs de vélos sont responsables en cas de dégâts.
3. Le personnel peut limiter ou interrompre le transport de vélos Downhill en cas d'afflux de passagers, en particulier le week-end.
4. Seulement, le compartiment le plus haut est réservé au transport des vélos et signalisé de façon particulière. Il est interdit de s'asseoir ou de s'appuyer dans les voitures avec des vêtements sales.
5. Les vélos doivent être déposés de manière ordonnée dans la salle d'attente. Les réparations n'y sont pas autorisées.
6. En cas d'engrassement des vélos, resp. des cyclistes, il est nécessaire de respecter les autres passagers. Les vélos sales doivent être nettoyés après chaque course à l'endroit aménagé spécialement à cet effet derrière la station aval.
7. Il est interdit de nettoyer les vêtements et les protections dans les toilettes. L'usage de ce local restant prioritairement affecté à son usage premier.
8. L'entreposage de sacs à dos, de sacs de sport, boissons, etc. n'est pas autorisé dans les locaux de FUNIC. Des casiers payants sont disponibles à la station amont.
9. Les titres de transport doivent être présentés spontanément au personnel de contrôle. L'utilisateur sans titre de transport valable doit s'acquitter d'une taxe d'au min. CHF 100.-.

Le non-respect des directives peut entraîner l'exclusion du transport par le personnel.

Merci pour votre compréhension.

La direction

Evilard, août 2011